

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H09 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. BASTIDE (+proc de P. GAILLARD), M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, P. AYMARD, J. DAURY, D. BERAL (+ proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, M. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, M. CHAZE (+proc de J. SARTRE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+ proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT,
Mesdames M. ALLAMEL (+proc de F. NOGIER), M. DUBOIS, F. DUMAS, MN. DURAND, C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 44

Procurations : 7

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 22/03/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT et F. JOUFFRE.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

Objet : BUDGET PRINCIPAL : Débat d'orientation budgétaire 2019

I - Le contexte économique

Alors qu'une embellie était observée à l'été 2017, les économistes revoient à la baisse les prévisions de croissance pour 2018 et 2019, suite au ralentissement marqué du premier semestre 2018 et de la baisse de confiance des ménages français quant à l'évolution de leur pouvoir d'achat.

La croissance économique, initialement attendue à 2 % en 2018 et 1,9 % en 2019, atteindrait, dans le meilleur des cas, 1,7 % l'an pour les ans à venir.

L'inflation s'établit, en juillet 2018, à 2,3 %, au plus haut depuis six ans et légèrement supérieure à celle de la zone Euro (2,1 %). En janvier dernier, l'inflation ne s'élevait qu'à 1,3 %. La barre des 2 % a été franchie en mai et, depuis, la hausse des prix s'est accentuée.

Ce retour de l'inflation, est essentiellement dû à la forte hausse des prix du pétrole. Le baril de Brent a bondi de plus de 40 % sur un an. Les taxes sur les carburants instaurées en début d'année se sont, en outre, ajoutées à la hausse du prix du baril.

Ce regain d'inflation rogne le pouvoir d'achat des ménages. Le salaire moyen devrait progresser de 2,1% en 2018 mais ce gain sera annulé par le niveau actuel des prix.

II - Les principales dispositions de la LFI 2019 concernant l'intercommunalité.

Fiscalité

Art. 15 : Maintien en 2018 de l'exonération totale de TH pour les personnes de condition modeste concernées par le mécanisme de sortie en sifflet

Art. 24 : Renforcement de la composante de la taxe générale sur les activités polluantes relative aux déchets stockés et incinérés

Art. 156 : Définition des locaux industriels pour l'évaluation de leur valeur locative

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190328-DEL28032019-14-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Art. 158 : Extension aux logements anciens réhabilités de l'exonération de TFPB de 15 ans réservée aux logements neufs en contrat de location-accession

Art. 162 : Aménagement de la taxe de séjour (date de versement harmonisée pour les plateformes en ligne, renforcement des obligations déclaratives et des sanctions et mise en place d'un régime transitoire pour les communes n'ayant pas délibéré avant le 1er octobre 2018)

Art. 164 : Alignement de la date limite de vote de la taxe GEMAPI sur le droit commun des taxes locales (15 avril au lieu du 1er octobre)

Dotations

Art. 77 : Non minoration de la DC RTP du bloc communal au titre de 2018

Art. 77 : Modification des règles de minoration des variables d'ajustement (l'écrêtement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels, restitution de produits et recettes de mutualisation)

Art. 250 : Réforme de la dotation d'intercommunalité

- Organisation et progression de l'enveloppe unique (hausse pérenne 30 M€ à compter de 2019 + hausse ponctuelle supplémentaire de 7 M€ en 2019)
- Calcul des attributions individuelles
- Règles de garantie et de plafonnement de droit commun
- Calcul du CIF et notamment intégration progressive des redevances d'assainissement et d'eau potable
- Garanties sous condition de CIF / de potentiel fiscal

Péréquation

Art. 253 : Hausse du plafond de contribution au FPIC (+FSRIF le cas échéant) à 14 % des recettes fiscales et quasi-fiscales

À noter, conformément à l'article 99 de la loi de finances 2017, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases est indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en novembre, soit + 2,2 % (de novembre 2017 à novembre 2018). Celui-ci n'est applicable qu'aux valeurs locatives des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ainsi qu'aux immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière. Pour les locaux commerciaux ayant récemment fait l'objet d'une refonte du mode d'évaluation des valeurs locatives, les mécanismes d'évolution annuelle des valeurs locatives relèvent d'autres principes. Ces derniers sont définis à l'article 1518 ter du code général des impôts.

III - Les Hypothèses de compensation de la suppression TH (selon la société Ressources Consultants Finances)

Trois scénarios, avec variantes, peuvent être aujourd'hui imaginés pour une application en 2021.

Le scénario 1 passe exclusivement et anticonstitutionnellement par une compensation de la suppression de la taxe d'habitation (CSTH), non indexée (26,2 Md€ nationalement en 2020). Ce scénario est anticonstitutionnel en termes de ratio d'autonomie financière du bloc communal. Pour rendre l'opération acceptable, il faudrait transformer la compensation en transfert d'un impôt national (TVA, CSG), avec fractions de taux national individualisées, ce qui reviendrait à une dotation indexée, pouvant artificiellement être intégrée en ressources propre. C'est le scénario **1 bis**.

Le scénario 2 est celui du transfert de tout le FB départemental aux communes (15,3 Md€ nationalement en 2020). L'équilibre de neutralisation de la réforme s'établit en année de référence (2020) à hauteur de 11 Md€. Les communes sont dotées d'une DC RTH égale à 2,7 Md€, solde entre la TH large perdue (18 Md€) et le FB gagné (15,3 Md€). Cette dotation est réputée stable, car, au niveau individuel, le solde peut être négatif, ce qui entraîne un paiement du surplus à un fonds individuel de ressources, le FNGIR (ou GIR). Les EPCI reçoivent exclusivement une compensation (CSTH) égale à la perte 2020 indexée sur la CSG, cette perte étant égale à la part de la TH intercommunale. Les départements reçoivent en contrepartie une part de la CSG (15,3 Md€ en 2020).

Un scénario alternatif apparaît, le **2 bis**, avec partage de la ressource transférée selon les poids respectifs de la TH perçue dans les communes et les EPCI.

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190328-DEL28032019-14-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Le scénario 3 ajoute au transfert du FB des départements celui de leur CVAE. Le solde constitue une DCRTH pour les communes comme pour les EPCI. Les départements reçoivent en contrepartie une part de CSG (19,7 Md€ nationalement en 2020). Les modalités de compensation de la suppression de la TH devraient au mieux se dessiner en juin prochain.

IV- Les faits marquants

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas doit faire face à de nouvelles compétences imposées par l'Etat (aire d'accueil des gens du voyage, développement économique, GEMAPI, SCOT, PCAET...) mais aussi consciente de ses responsabilités vis-à-vis des citoyens, de la démarche territoriale qui doit être la sienne, la CCBA doit répondre à des nouvelles attentes. C'est ce qu'elle a fait en prenant en charge la compétence des crèches et les travaux qui en découlent ainsi que la médiathèque. Elle n'en oublie pas pour autant, toutes les autres activités dont elle a la charge et devant tous ces challenges à entreprendre, à réussir, elle se doit de renforcer ses équipes. C'est pourquoi en 2018, 2019 voire encore en 2020 (impact en année pleine), les dépenses de personnel connaissent des augmentations sensibles mais dont le poids comparé à d'autres structures de la taille de la CCBA reste très raisonnable. Cet apport de compétences humaines va permettre aux agents de la CCBA de travailler dans de meilleures conditions, de répondre aux nouveaux défis auxquels doit faire face la CCBA.

Tandis que les charges de fonctionnement augmentent, les dotations de l'Etat baissent.

Il était à espérer qu'après une ultime réduction de la DGF en 2018 pour participer à la réduction du déficit public, le niveau de ces recettes accuserait un rebond. Or, le nouveau dispositif, mis en place par l'Etat pour calculer en 2019 la DGF, pénalise la CCBA en supprimant notamment la part garantie. Il en ressort que la CCBA perd près de 93 K€ alors même qu'elle ne supporte plus les 720 K€ de participation à l'effort public.

Alors que la CCBA avait jusqu'alors bénéficié d'un CIF de fusion, elle est désormais pénalisée par le fait que le coefficient d'intégration fiscal (rapport entre la fiscalité directe levée par le groupement et le total de la fiscalité levée par l'ensemble « communes + groupement ») est utilisé comme critère de répartition pour la DGF ainsi que pour l'attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Le CIF de la CCBA pour 2019 s'élève à 28,7 % alors que la moyenne est d'environ 35 %. La CCBA perd 86 K€ d'attribution à ce fonds en 2019 (taux 2018 de 44,4 % obtenu par le biais de la fusion).

De plus, le Département octroie certaines aides plus difficilement en les conditionnant, notamment les subventions aux associations sous condition d'une intervention intercommunale.

La prise en charge de la compétence petite enfance, sans contrepartie financière pèse lourdement sur les finances de la CCBA.

V- Le projet du Budget primitif 2019 :

LE FONCTIONNEMENT

A - Les recettes réelles de fonctionnement (BP 2018 : 25,3 M€, CA 2018 : 26,0 estimation BP 2019 : 26,0 M€, + 2,7%/BP 2018)

1 - La fiscalité directe (BP 2018 : 19,9 M€, CA 2018 : 20,6 M€, estimation BP 2019 : 20,4 M€, + 2,2 %)

Les recettes fiscales augmentent de 2,2 % soit + 443 K€ sous l'impulsion d'une évolution forfaitaire des bases (habitation et foncier) à + 2,2 % (évolution des prix à la consommation de novembre 2018/novembre 2017) et la prise en compte au budget de rôles complémentaires ou/et supplémentaires pour 150 K€. La perception de ces recettes n'est pas certaine mais les réalisations obtenues sur les 5 dernières années sont bien supérieures à la somme budgétée en 2019.

Objectif : pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale

Libelle compte	BP 2018	CA 2018	Propositions BP 2019	Evolution BP 2019/BP 2018
Taxes ménages + CFE	11 815 695	11 844 995	12 097 535	2,4%
CVAE	1 961 471	1 961 471	1 910 322	- 2,2%

007-200073245-20190328-DEL20032019-14-
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	4 170 212	4 198 493	4 304 175	3,2%
Taxe milieux aquatiques et inondations	207 077	207 201	240 370	16,1%
Taxes de séjour	233 000	223 375	230 000	-1,3%
Taxe sur les Surfaces Commerciales	851 025	804 999	805 740	-5,3%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	247 003	243 982	247 155	0,16%
Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	456 000	477 116	391 240	-14,2%
Autres impôts locaux ou assimilés	0	656 058	150 000	
Autres taxes (rôle supp. OM)	0	3 966		
	19 941 483	20 621 656	20 384 537	2,2%

2 - Les dotations et participations (BP 2018 : 4,5 M€, CA 2018 : 4,4 M€, estimation BP 2019 : 4,4 M€, - 1,9 %/BP 2018)

Les dotations, subventions et participations baissent de 87 K€. La DGF diminuent de 93 K€ malgré l'arrêt de la contribution à la réduction du déficit public de 720 K€ en 2018 (prise en compte du critère du CIF qui est faible à la CCBA, nouvelle formule de calcul, suppression de la part garantie).

3 - Les produits des services, du domaine et ventes diverses (BP 2018 : 0,7 M€, CA 2018 : 0,8 M€, estimation BP 2019 : 1,0 M€, + 47,0 %)

Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation de la redevance spéciale pour les ordures ménagères et la perception de nouveaux loyers pour les crèches (la chapelle sous Aubenas, St Etienne de Fontbellon et Vals les Bains) suite aux marchés publics mis en place pour 2019.

4 - Autres produits (BP 2018 : 0,2 M€, CA 2018 : 0,3 M€, estimation BP 2019 : 0,2 M€)

Ce poste qui regroupent les atténuations de charges (remboursement de charges de personnel essentiellement) les autres produits de gestion courante, les produits financiers et exceptionnels reste stable.

B - Les dépenses réelles de fonctionnement (BP 2018 : 24,3 M€, CA 2018 : 23,8 M€ estimation BP 2019 : 24,9 M€, + 2,7 %/BP 2018)

1 - Les frais de personnel (BP 2018 : 4,3 M€, CA 2018 : 4,3 M€, estimation BP 2019 : 4,7 M€, + 9,5 %/BP 2018)

L'accroissement des missions dévolues à la CCBA, contraintes par l'Etat ou voulue pour améliorer le service effectué auprès des usagers, nécessite le renforcement des équipes (recrutements) mais aussi, pour assurer la continuité d'un service de qualité, le remplacement d'agents absents. Depuis 2018, les dépenses en frais de personnel augmentent fortement, cette tendance s'affirme également cette année.

Le recrutement en cours d'année 2019 d'agents aura vraisemblablement encore une répercussion sur la masse salariale de 2020. Pour autant, à la CCBA, la part des dépenses de personnel rapportées à l'habitant ainsi que la proportion de ces dépenses rapportées au total des dépenses de fonctionnement restent très raisonnables comparativement aux autres structures intercommunales.

❖ Les recrutements et les fins de disponibilité prévus en 2019

- Pôle ADS, urbanisme et économie – 3 recrutements (73 K€)
- Pôle technique (91 140 €) – 3 recrutements dont 2 PEC + 1 fin de disponibilité
- Pôle Tourisme – Animation (5 K€)
- Finances – Taxe de séjour (5 K€)
- Communication – Informatique (+ 3 K€)

❖ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'application du Parcours Professionnel, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) au 1^{er} janvier 2019 (24 K€)

- Le GVT (23 K€)
- Le PPCR (1 K€)

Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20190328-DEL28032019-14- DE Date de télétransmission : 01/04/2019 Date de réception préfecture : 01/04/2019

La mise en œuvre du Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 (article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016) et s'étalera sur quatre années selon le calendrier fixé par le Ministère de la fonction publique.

Au 1^{er} janvier 2018, les dispositions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR ont été suspendues et reportées d'une année.

Cette réforme vise à moderniser le statut général de la fonction publique en :

- Renforçant l'unité de la fonction publique ;
- Améliorant la politique de rémunération des fonctionnaires.

Les principales dispositions du PPCR portent sur :

- Un abattement du régime indemnitaire au profit de points d'indice majoré ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- Une durée unique d'avancement d'échelon (*disparition de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale*) ;
- Une restructuration des cadres d'emplois.

D'une manière globale, les catégories A ont pris 5 points d'indice, les catégories B et C ont pris entre 0 et 5 points selon leur carrière. Même si cela a été compensé par le transfert primes / points, cela a eu un impact sur le montant des charges patronales (URSSAF, CNRACL).

❖ **Les autres facteurs d'évolution (191 K€)**

Egalement, le BP 2019 est impacté par les recrutements et les changements de situation intervenus en milieu d'année 2018 et qui se retrouvent calculés en année pleine en 2019 (135 K€) :

- ✓ Directeur financier au 1^{er} décembre 2018 ;
- ✓ Responsable marché public au 1^{er} février 2018 ;
- ✓ Transfert à temps complet d'un agent de la ville d'Aubenas avec la finalisation de la compétence petite enfance / enfance au 1^{er} janvier 2019 (Auparavant en 2018, cet agent était mis à disposition à ½ temps au 1^{er} mars) ;
- ✓ Augmentation du temps de travail de 2 cadres à temps partiel (+0.3 ETP) ;
- ✓ Revalorisation des traitements des agents contractuels sur des missions de longue durée ;
- ✓ Versement d'une allocation de chômage à un agent en année pleine ;
- ✓ Régularisation de situations statutaires.

Autre impact significatif, le changement d'imputation budgétaire du marché de prestations d'intérim qui émerge désormais sur le 012 (antérieurement au 011), soit + 56 K€.

2 – Les dépenses des services généraux hors frais de personnel (BP 2018 : 12,9 M€, CA 2018 : 12,9 M€, estimation BP 2019 : 12,9 M€, - 0,1 %/BP 2018)

Ce poste regroupe les dépenses des services supports de la CCBA et notamment le reversement des attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire aux communes membres. Ces dépenses sont estimées pratiquement stable à 12,1 M€. Les charges financières baisseraient de 6,7 % (BP 2019 : 202 K€ contre 216 K€ au BP 2018). La communication représenterait 53 K€ au BP 2019 contre 49 K€ au BP 2018 (32 K€ au CA 2018).

3 – L'aménagement et services urbains, environnement (BP 2018 : 3,7 M€, CA 2018 : 3,4 M€, estimation BP 2019 : 3,8 M€ soit + 1,6 %/BP 2018)

Ce poste comprend essentiellement les activités d'urbanisme, de voirie, technique, des ordures ménagères et de l'énergie.

4 – La Famille, les interventions sociales et la santé (BP 2018 : 1,2 M€, CA 2018 : 1,1 M€, estimation BP 2019 : 1,3 M€, + 8,1 %/BP 2018)

Accusé de réception en préfecture
00720007324520190328-DF128032019-14-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Celles-ci regroupent principalement les actions en faveur de la petite enfance et du pôle Senior. L'estimation de ces dépenses au BP 2019 s'élève à 1,3 M€ soit + 9,5 % par rapport au BP 2018 (1,2 M€) et + 16,2 % par rapport au CA 2018.

5 – L'action économique (BP 2018 : 1,0 M€, CA 2018 : 0,9 M€, estimation BP 2019 1,0 M€, + 0,9 %/BP 2018)

Ce poste regroupe notamment les services de l'économie, le commerce, la pépinière d'entreprises, les ZA, le tourisme et la randonnée.

6 – Sport et jeunesse (BP 2018 : 0,7 M€, CA 2018 : 0,8 M€, estimation BP 2019 : 0,8 M€, + 7,9 %/BP 2018)

7 – Les actions envers la culture sont estimées au BP 2019 à 253 K€ contre 282 K€ au BP 2018 (- 10,3 %) et 281 K€ au CA 2018.

8 - Les actions en faveur du logement sont estimées au BP 2019 à 166 K€ contre 109 K€ au BP 2018 (+ 52,0 %) et 99 K€ au CA 2018.

L'INVESTISSEMENT

A - Les recettes réelles d'investissement hors 1068 (BP 2018 : 8,1 M€, CA 2018 : 3,0 M€, estimation BP 2019 : 9,9 M€, + 21,9%/BP 2018)

1 – Le FCTVA est estimé au BP 2019 à 0,8 M€ (BP 2018 : 0,5 M€, CA 2018 : 0,3 M€)

2 – Les Subventions reçues s'élèveraient au BP 2019 à 4,7 M€ (BP 2018 : 3,5 M€, CA 2018 : 1,6 M€)

Il a été prévu notamment 1 859 K€ pour les voies vertes, 880 K€ pour la ZA de Lavilledieu, 643 K€ pour la crèche de Vals les Bains, 464 K€ pour l'aire de loisirs à Vessey, 307 K€ pour l'aire des gens du voyage.

3 - L'emprunt, autre source de financement des équipements de la CCBA, représenterait au BP 2019, 4,1 M€ contre 3,8 M€ au BP 2018 (2,6 M€ réalisé au CA 2018).

B - Les dépenses réelles d'investissement (BP 2018 : 10,9 M€, CA 2018 : 5,0 M€, estimation BP 2019 : 13,0 M€, + 18,8 %/BP 2018)

1 - Le remboursement de la dette au BP 2019 est évalué à 1,0 M€ contre 0,8 M€ au BP 2018 (0,8 M€ au CA 2018).

2 - Les immobilisations incorporelles, au BP 2019, représenteraient 0,8 M€ (BP 2018 0,4 M€, CA 2018 : 0,1 M€).

Ce sont des frais d'étude pour 550 K€ (charte commerciale, crèche de St privas, centre technique, organisation ordures ménagères, PCAET, Za tuileries...). 192 K€ pour des frais d'urbanisme (PLU, PLUi...) ainsi que des dépenses d'achat de licences et de logiciels pour 50 K€.

3 - Les immobilisations corporelles ont été estimées au BP 2019 à 2,1 M€ (2,1 M€ au BP 2018, 1,3 M€ au CA 2018).

Cela concerne 746 K€ d'acquisitions de terrains dont 521 K€ pour la ZA de Ripotier et 178 K€ pour la crèche de Vals les Bains. 661 K€ d'équipements pour les ordures ménagères (bennes, bacs roulants ...). 209 K€ pour l'acquisition du bâtiment Seibel ...

4 - Les immobilisations en cours sont estimées au BP 2019 à 7,0 M€ (5,6 M€ au BP 2018, 1,7 M€ de réalisation en 2018).

Les opérations principales sont :

- Les voies vertes	2,2 M€
- ZA de Lavilledieu	1,3 M€
- L'aire des gens du voyage	1,2 M€
- L'aire de Vessey	0,8 M€
- La crèche de Vals les Bains	0,8 M€
- Voiries intercommunales	0,4 M€

5 - Les subventions d'équipement versés s'élèvent à 1,8 M€ (1,8 M€ au BP 2018, 1,1 M€ réalisé en 2018). Cela concerne notamment la fibre pour 450 K€, le fonds d'aménagement aux

Mécanisme de Recours en Préfecture
007-200073245-20190328-DEL28032019-14-DE
Date de téltransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

communes pour 520 K€, l'économie pour 138 K€, le PLH 107 K€, TEPCV 125 K€, le commerce 102 K€ (Epareca)...

Fonctionnement					
RECETTES	BP 2018	Réalisé 2018	Proposition BP 2019	Evolution de BP à BP	Evolution BP 2019/CA 2018
013 - Atténuations de charges	134 327	165 827	150 004	11,7%	-9,5%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	691 504	782 656	1 016 577	47,0%	29,9%
73 - Impôts et taxes	19 941 483	20 621 656	20 384 537	2,2%	-1,1%
74 - Dotations, subventions et participations	4 460 775	4 380 639	4 374 099	-1,9%	-0,1%
75 - Autres produits de gestion courante	32 460	34 473	36 640	12,9%	6,3%
76 - Produits financiers	9 168	9 168	0	-100,0%	-100,0%
77 - Produits exceptionnels	13 715	50 748	2 020	-85,3%	-96,0%
Sous total réel	25 283 433	26 045 166	25 963 877	2,7%	-0,3%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	367 977	239 133	125 389	-65,9%	-47,6%
002 excédent de fct	184 434	184 434	234 733	27,3%	27,3%
Total	25 835 844	26 468 733	26 324 000	1,9%	-0,5%
DEPENSES	BP 2018	Réalisé 2018	Proposition BP 2019	Evolution de BP à BP	Evolution BP 2019/CA 2018
011 - Charges à caractère général	2 129 289	1 969 140	2 639 539	24,0%	34,0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 292 929	4 292 621	4 701 441	9,5%	9,5%
014 - Atténuations de produits	12 119 405	12 074 299	12 142 322	0,2%	0,6%
65 - Autres charges de gestion courante	5 477 488	5 235 750	5 209 285	-4,9%	-0,5%
66 - Charges financières	211 576	213 661	202 289	-4,4%	-5,3%
67 - Charges exceptionnelles	32 383	11 364	18 362	-43,3%	61,6%
Sous total réel	24 263 070	23 796 835	24 913 237	2,7%	4,7%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	824 425	856 707	907 629	10,1%	5,9%
023 virement à la section d'investissement section	748 349		503 133	-32,8%	
Total	25 835 844	24 653 542	26 324 000	1,9%	6,8%

Accusé de réception en préfecture
007-200076245-20190328-DFL28032019-14-DE
Date de télérmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Investissement					
RECETTES	BP 2018	Réalisé 2018	Proposition BP 2019	Evolution de BP à BP	Evolution BP 2019/CA 2018
10 - Dotations, fonds divers et (y/c 1068)	1 965 594	1 762 580	2 376 000	20,9%	34,8%
13 - Subventions d'investissement	3 498 151	164 055	4 654 810	33,1%	2737,3%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 848 000	2 587 000	4 104 454	6,7%	58,7%
458201 - Rue de l'église	216 312	0	264 401	22,2%	
458202 aire de Vesseaux Eclairage public	0	0	39 528		
Sous total réel	9 528 057	4 513 635	11 439 193	20,1%	153,4%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	824 425	856 707	907 629	10,1%	5,9%
041 opérations patrimoniales	0	0	307 235		
024 Cession d'actifs	52 000				
021 virement de la section de fct	748 349		503 133	-32,8%	
001 excédent d'investissement	122 575	122 575	235 809	92,4%	92,4%
Total	11 275 406	5 492 917	13 393 000	18,8%	143,8%
DEPENSES	BP 2018	Réalisé 2018	Proposition BP 2019	Evolution de BP à BP	Evolution BP 2019/CA 2018
13 - Subventions d'investissement	0	0	770		
16 - Emprunts et dettes assimilées	755 007	803 727	930 586	23,3%	15,8%
20 - Immobilisations incorporelles	434 168	124 621	803 580	85,1%	544,8%
21 - Immobilisations corporelles	2 102 342	1 304 238	2 104 865	0,1%	61,4%
23 - Immobilisations en cours	5 642 125	1 681 803	6 976 890	23,7%	314,8%
26 - Participations financières	0	0	10 000		
204 - Subventions d'équipement versées	1 757 476	1 103 586	1 829 755	4,1%	65,8%
458101 - Rue de l'église	216 312	0	264 401	22,2%	
458102 aire de Vesseaux Eclairage public	0	0	39 528		
Sous total réel	10 907 429	5 017 974	12 960 375	18,8%	158,3%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	367 977	239 133	125 389	-65,9%	-47,6%
041 opérations patrimoniales	0	0	307 235		
Total	11 275 406	5 257 107	13 393 000	18,8%	154,8%

Total recettes	37 111 250	31 961 650	39 717 000	7,0%	24,3%
Total dépenses	37 111 250	29 910 649	39 717 000	7,0%	32,8%

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190328-DEL28032019-14-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

VI – Les ratios

La capacité d'autofinancement ou épargne brute (solde recettes/dépenses réelles de fonctionnement) progresse de 3,0 % passant de 1 020 K€ à 1 051 K€ (BP 2018 à BP 2019).

Le taux de couverture des amortissements par l'épargne brute (Ep brute/amortissements nets) se dégrade. Il s'élève à 1,3 contre 2,2 mais reste encore au-dessus du seuil de 1.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital) s'élève au BP 2019 à 120 K€ contre 265 K€ au BP 2018 (- 54,8 %). Le ratio de désendettement (encours de la dette/épargne brute) s'élèverait à 12,6 années contre 9,7 années au BP 2018

VII - Plan pluriannuel des investissements

La CCBA a élaboré un plan d'investissement ambitieux sur la période 2017-2021. La mise en route de certains projets a été plus longue que prévu ce qui a entraîné des reports importants entre 2018 et 2019.

L'opération de la rue de l'église, les travaux sur la ZA de Lavilledieu, le tronçon de voie verte sur le Vinobre, aire d'accueil des gens du voyage se termineront au printemps ou en début d'été 2019 quand d'autres actions prévues en 2018 démarreront en 2019 (crèche de Vals, voie verte Pont RD104 et St Privat, aire multisports de Vesseaux) ou commenceront à peine en 2019 (centre technique intercommunal, extension de la crèche d'Aubenas et ludothèque).

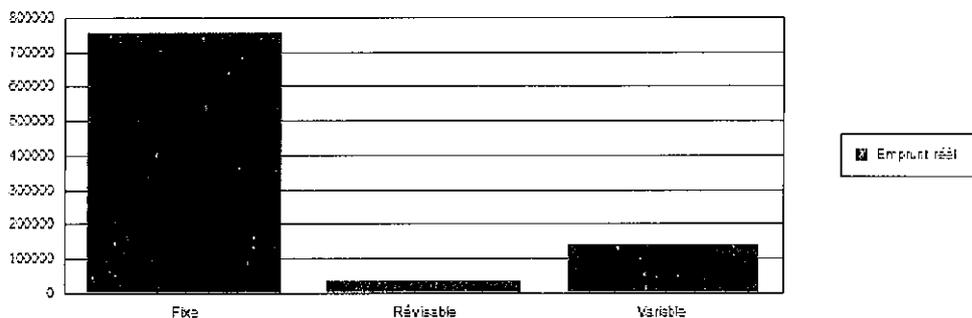
	voirie Vinobre	voirie IC	fonds équipement aux communes	voie verte	aire GDV	CTI	aire Vesseaux	crèche Vals	crèche St Privat	SEIBEL Crèche Aubenas	Pôle Nature (Off. tourisme Antraigues)	ZA Tuileries (caserne)	ZA Tuileries (Labrot)	ZA Ripotier (Mortier)	ZA Ripotier (Sabaton)	ZA Lavilledieu	ZA Chamboulas	EPARECA	ADN	OM (camion)	TOTAL
Dépenses TTC	186 009	961 020	1 558 895	4 462 208	1 219 999	1 943 940	863 704	953 256	276 884	1 807 646	39 000	545 368	681 480	416 800	493 500	1 516 225	PM	300 000	1 800 000	819 731	20 845 665
PM -2018	146 300	296 000	519 631	2 883 547	805 200	50 000	415 176	383 139	22 000	159 000	39 000	490 368		416 800	493 500	1 452 300		102 000	750 000	298 700	9 229 100
réalisé 2018	186 009	136 620	519 631	1 197 571	63 113	0	34 040	7 314	0	0	0	490 368		397 800		6 997		0	300 000	239 491	3 578 954
RAR 2018	0	70 000	0	1 370 600	742 086	15 000	381 000	375 800	15 000	39 000	39 000	55 000		19 000	493 500	1 466 500		102 000	0	48 000	5 137 486
2019		375 000	519 632	825 600	414 800	115 000	448 664	570 142	19 884	258 509						42 728		0	450 000	340 000	5 116 439
2020		375 400	519 632	1 068 437		906 970			242 000	654 720								198 000	750 000	192 240	4 911 399
2021						906 970				894 417									300 000		2 101 387
Recettes	34 704	157 646	0	3 760 368	506 651	618 884	605 591	770 387	160 788	1 467 339	0	0	EPORA ?	0	0	1 128 123	0	0	0	242 989	9 453 470
FCTVA	2018	30 513	22 411	153 077	10 353		5 584	1 200								1 148				39 286	263 572
2019		72 998		360 265	189 776		136 098	125 940								247 574				63 648	1 196 299
2020		62 237		175 266	0	170 105			45 420	115 602						0				31 535	600 165
2021						148 779				146 720											295 500
Région	2018			484 501			90 000	200 000	57 684	125 000						270 000					0
2019				465 138						125 000											1 044 501
2020																					647 822
2021																					125 000
Département	2018	2 008		56 627				155 700		125 000						250 000					58 635
2019				300 258	100 000					125 000											805 958
2020				194 420																	194 420
2021																					0
Etat-FSIL	2018			1 074 685	206 522		248 909	123 767	57 684	128 117						332 788					2 092 390
2019				231 750		150 000				226 900											567 531
2020						150 000				600 000											376 900
2021				264 401																	2 800
autres	2 184																				1 184 777
besoin de financement	151 305	803 374	1 558 895	701 840	713 348	1 325 056	258 113	182 870	116 096	340 307	39 000	545 368		416 800	493 500	388 103		300 000	1 800 000	576 742	10 710 715
réalisé 2018	151 305	114 209	519 631	987 867	52 760		28 456	6 114	22 000					397 800		5 849		300 000	300 000	197 405	3 273 764
RAR 2018+2019		372 002	519 632	-287 910	660 588	115 000	229 657	176 755	34 884	258 509	39 000	55 000		19 000	493 500	382 254		102 000	450 000	218 632	3 838 503
2020		317 163	519 632	1 883		586 865			81 212	106 001				0		0		198 000	750 000	160 705	2 721 461
2021						608 191				-24 203									300 000		883 987
Amortissement	2018			-197 507															-77 500	-66 612	-341 619
2019				-231 923															-87 500	-99 181	-418 604
2020				-266 565															-102 500	-119 135	-483 300
2021				-301 207															-15 000	-127 500	-139 089
besoin de financement	151 305	803 374	828 258	701 840	713 348	1 310 056	258 113	182 870	116 096	340 307	39 000	545 368	0	416 800	0	388 103	0	285 000	1 405 000	271 860	8 756 697
2018	151 305	114 209	322 124	987 867	52 760	0	28 456	6 114	0	0	0	490 368		397 800		5 849		0	222 500	130 793	2 910 145
2019	0	372 002	287 709	-287 910	660 588	115 000	229 657	176 755	34 884	258 509	39 000	55 000		19 000	493 500	382 254		102 000	362 500	119 451	2 926 399
2020	0	317 163	218 425	1 883	0	586 865	0	0	81 212	106 001		0		0		0		183 000	647 500	21 616	2 163 665
2021						608 191				-24 203									172 500		756 487
besoin de financement	100 000	803 374	506 134	691 797	660 588	1 310 056	229 657	176 755	116 096	340 307	39 000	545 000	0	416 000	0	388 103	0	285 000	1 327 500	141 067	8 076 434
entièrement financé RAR 2017	100 000	100 000			0	0	0	0	0	0				397 000		390 000	0	0	300 000		500 000
entièrement financé 2018		99 960		710 000	0	0	0	0	0	0				397 000		390 000	0	0	-77 500	0	2 009 460
besoin de financement 2019		286 251	287 709	-10 043	660 588	115 000	229 657	176 755	34 884	258 509	39 000	55 000		19 000	493 500	-1 897		102 000	285 000	119 451	2 656 864
besoin de financement 2020		317 163	218 425	-8 160	0	586 865	0	0	81 212	106 001	0	0		0		0		183 000	647 500	21 616	2 153 622
besoin de financement 2021						608 191				-24 203									172 500		756 487
autofinancement	0	0	322 124	-10 043	52 760	0	28 456	6 114	0	100	0	368	0	800	0	0	0	0	77 500	130 793	628 958

Acquis de réception préfecture
 0073245-20190328
 Date de réception préfecture : 1/04/2019
 Date de réception préfecture : 02/04/2019
 Date de réception préfecture : 02/04/2019

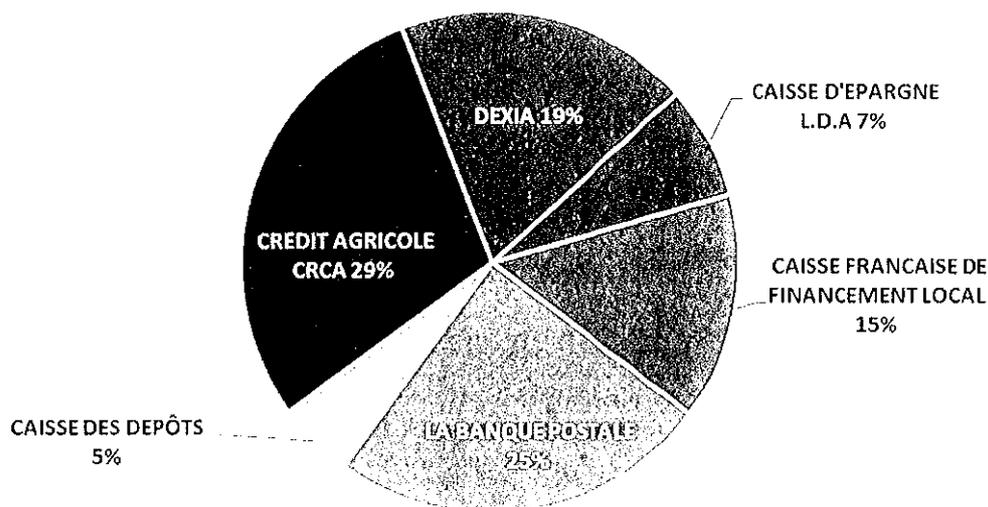
VIII– La dette

Le stock de la dette prévisionnel au 31/12/2019 s'élèverait à 13,2 M€ contre 9,9 M€ au BP 2018 (encours de la dette au 31/12/2018 10,0 M€). Pour rappel, la CCBA a repris en cours d'exercice 2018 les dettes de la médiathèque et de la Commune de Lavilledieu. L'encours de la dette est sécurisé en raison de la prépondérance d'emprunts à taux fixes.

Capital remboursé sur l'exercice



Répartition de la dette par prêteur (au 01/01/2019)



**Profil d'extinction de la dette
- hors emprunts nouveaux contractés au cours de l'exercice**

		dette en capital au 1er janvier	capital remboursé	dette par habitant	
	2019 *	10 016 496,85 €	930 586,32 €	243,28 €	
	2020	9 085 910,53 €	866 890,62 €	220,68 €	
	2021	8 219 019,91 €	836 914,75 €	199,62 €	
	2022	7 382 105,16 €	846 416,18 €	179,29 €	
5	2023	6 535 688,98 €	791 146,84 €	158,74 €	-34,75%
	2024	5 744 542,14 €	726 248,67 €	139,52 €	
	2025	5 018 293,47 €	742 413,88 €	121,88 €	
	2026	4 275 879,59 €	589 192,71 €	103,85 €	
	2027	3 686 686,88 €	536 169,07 €	89,54 €	
10	2028	3 150 517,81 €	518 990,08 €	76,52 €	-68,55%
	2029	2 631 527,73 €	396 901,32 €	63,91 €	
	2030	2 234 626,41 €	325 112,32 €	54,27 €	
	2031	1 909 514,09 €	307 500,21 €	46,38 €	
	2032	1 602 013,88 €	282 086,44 €	38,91 €	
15	2033	1 319 927,44 €	276 960,46 €	32,06 €	-86,82%
	2034	1 042 966,98 €	280 516,27 €	25,33 €	
	2035	762 450,71 €	249 915,42 €	18,52 €	
	2036	512 535,29 €	234 909,99 €	12,45 €	
	2037	277 625,30 €	106 500,00 €	6,74 €	
20	2038	171 125,30 €	99 000,00 €	4,16 €	-98,29%
	2039	72 125,30 €	33 125,00 €	1,75 €	
	2040	39 000,30 €	12 000,00 €	0,95 €	
	2041	27 000,30 €	12 000,00 €	0,66 €	
	2042	15 000,30 €	12 000,00 €	0,36 €	
	2043	3 000,30 €	3 000,30 €	0,07 €	

* population totale au 01/01/2019

41 173

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité donne acte des éléments du
DOB 2019.**

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 29 mars 2019
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190328-DEL28032019-14-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019